



Comité de direction du 30 mai 2023

Membres présents :

Collège des élus :

Pierre AMALOU, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD (représenté par Mme Sylvie Bony, 3^{ème} adjointe), Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels :

Bénédicte TOURNAY, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Patrice COSTE, Jacques PROUGET.

Membres excusés :

Collège des élus :

Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, José MARTINEZ, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING.

Collège des socioprofessionnels :

Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Angéline Seylle, Timothée Baldy, Ophélie Tholey

Début de séance : 18h00

- **Vote du PV du Comité de Direction du 29.03.23 :**

Aucune remarque spécifique

Approbation du PV à l'unanimité.

- **Rapport n°1 : Tarifs du Parking de la MDS**

Présentation du rapport par le vice-Président.

Intervention de M. Delieuze par rapport à la Brasserie, il demande à ce qu'une aide leur soit apportée pour faire venir les locaux qui sont, à son avis, trop peu nombreux aux animations proposées par la brasserie. Il faudrait faire le nécessaire pour que les gens qui viennent manger à la brasserie puisse ne pas payer le parking et proposer aux exploitants un tarif plus que préférentiel sur les tickets parking.

Mme Maury intervient en annonçant qu'à partir de cette année, une astreinte va être mise en place au niveau du parking, en effet, lors du contrôle de gestion de la régie parking, le contrôleur avait pointé le manque à gagner du parking.

Dorénavant la barrière ne s'ouvrira plus automatiquement après 19h mais à partir de minuit, cela va engendrer des coûts de personnel mais

Mme Sanchez, refus de voter le rapport tant que la question de l'accord de la brasserie ne sera pas conclue.

M. Prouget stipule que cet accord est commercial et ne concerne en rien le vote des tarifs et des conditions de gestion du parking.

Le Vice-président propose de voter le rapport numéro 1 en mettant une réserve sur la mention concernant la brasserie.

Mme Barrere-Ellul a rendez-vous avec les propriétaires de la brasserie au début du mois de juin, le sujet de la vente des tickets de parking à un tarif préférentiel y sera abordé et elle propose, dans ces conditions, de voter un avenant à ce rapport pour le prochain CODIR.

Vote du Rapport n°1 :

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport n°2 : Tarifs boutique 2023**

Lecture du rapport.

Vote du rapport n°2 :

Adopté à l'unanimité

Mme Neil demande pourquoi il n'y a pas de vente de t-shirt à la MDS, car pour les personnes qui viennent à vélo et qui se prennent un orage, cela serait utile.

Mme Seylle dit qu'il y a déjà eu des t-shirt en vente et qu'ils n'ont pas eu énormément de succès. Mme Barrere-Ellul rappelle la charte de la boutique, l'OT s'est engagé à vendre du local ou de la marque française, ce qui rend le tarif un peu plus cher que des textiles Made In China.

- **Rapport n°3 : Mise à jour du règlement intérieur de l'Office de Tourisme**

Présentation des modifications du règlement interne à la suite de l'acquisition du logiciel de gestion du temps ALOA et à l'évolution des pratiques et procédures de la vie de l'OT.

Vote du rapport n°3 :

Adopté à l'unanimité

- **Rapport n°4 : DM n° 1 du budget boutique 2023**

Vote du rapport n°4 :

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Places au Terroir 2023 par Timothée Baldy.
Présentation des dates et du visuel 2023. Cette année, les affiches et flyer vont être imprimés. Chaque mairie recevra un kit de communication composé de :
 - Affiches générale et flyers : format PDF et JPEG
 - Affiche par commune : Format PDF et JPEG
 - Bandeau réseau sociaux par commune
 - Tampon PAT - PNG

Une campagne radio sera faite sur Chérie FM.

- Evolution du partenariat, présenté par Ophélie Tholey
On différencie un Club des Partenaires qui donne accès à un ensemble d'avantages et des partenariats ponctuels qui concerne la boutique, l'évènementiel et des opérations spéciales pour des socio pro qui ne font pas partie du Club.
Présentation des 3 partenariats : Carignan, Cinsault et Mourvèdre (accompagnement tarifé)
- A partir du 1^{er} janvier de 2024, une augmentation de la taxe de séjour sera appliquée avec une taxe régionale de 34% qui vient s'ajouter au 10% de la taxe départementale. Cette taxe supplémentaire est dédiée à la construction de la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier – Perpignan
Mme Seylle présente le tableau des futurs tarifs pour les hébergements classés et le calcul complexe pour ceux non-classés. Une délibération concernant ces nouveaux tarifs va être voté au conseil communautaire du mois de juin.

- Mme Barrere-Ellul revient sur le rendu de l'étude du territoire menée par le cabinet ID tourisme.

Le développement touristique sur l'ensemble des 28 communes. Le but était de définir la personnalité touristique du territoire.

Le tourisme repose sur les 6 valeurs qui sont notre ressource touristique. Il a été pointé une mise en tourisme durable et le développement des mobilités douces.

Au final, ce sont 35 opportunités de développement du territoire avec 10 pépites sélectionnées et la recherche des personas.

Présentation des personas créés par l'équipe en atelier et conclusion de l'étude.

Fin de séance : 19h30

Séance du 30 mai 20223

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	19

Date d'affichage

Date de convocation
11 avril 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD (représenté par Mme Sylvie Bony, 3^{ème} adjointe), Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Patrice COSTE, Jacques PROUGET Bénédicte TOURNAY, .

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, José MARTINEZ, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Ophélie Tholey, Timothée Baldy, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

24-2023 : Parking Maison du Grand Site de France - Adoption des tarifs et horaires

VU le code du tourisme, notamment ses articles L 133-4 et suivants et R.133-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-18.

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs du parking « Maison du Grand Site de France », selon la grille tarifaire ci-dessous présentée.

	Période payante(3)	
	Jour : de 7h à minuit	Nuit : de minuit à 7h
Véhicule léger, camping-car et bus	6€	8€
Moto(1)	2€	8€
Abonnement saisonnier	15€	
Stationnement 24h (2)	20€	
Ticket perdu	20€	

- La gratuité est accordée pour 30 minutes.
- (1) Sur présentation du casque ou des papiers de la moto.
- (2) Le stationnement des **Camping-Cars** est toléré sur le site classé au tarif de 20€ pour 24h.
- (3) Ces tarifs s'appliquent durant les périodes suivantes :
 - En avril pour la période des vacances de printemps de la zone C
 - En mai-juin et septembre ; tous les week-ends et jours fériés ainsi que les week-ends prolongés.
 - Tous les jours en juillet et août

Par ailleurs, il est proposé de d'accorder **la gratuité** du parking dans les cas suivants :

- Lors d'événements spéciaux conventionnés d'intérêt communautaire (Drailles du diable, La Fête de la Nature etc.,)
- Lors d'achats dans les boutiques de la Maison du Grand Site dépassant le montant de 35 euros pour les véhicules n'ayant pas passé la nuit sur le site. Cette offre est valable pour les tickets journée.
- Lors d'opérations de promotion, d'éductours, d'accueil de délégations, de journalistes, tour-opérateurs
- Pour le personnel de la Brasserie en concession dans la Maison du Grand site.

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'adopter la grille tarifaire et les horaires du parking de la Maison du Grand Site, présentée ci-dessus.
- D'accorder une gratuité du parking pour les évènements, occasions et personnels exposés supra.
- D'habiliter le Président à signer tout document ou à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces différents dispositifs

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 30/05/2023

Le président,
Claude Carceller



Séance du 30 mai 20223

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	19

Date d'affichage

Date de convocation
11 avril 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD (représenté par Mme Sylvie Bony, 3^{ème} adjointe), Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Patrice COSTE, Jacques PROUGET Bénédicte TOURNAY.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, José MARTINEZ, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILONG.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Ophélie Tholey, Timothée Baldy, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

25-2023 : Boutiques OTI - Adoption des tarifs 2023

VU le code du tourisme,
notamment ses articles L 133-4 et suivants et R.133-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-18.

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs des boutiques 2023 selon la grille tarifaire en annexe 1.

- Dans le cadre de son activité, l'Office de tourisme ST Guilhem le désert Vallée de l'Hérault se réserve le droit d'appliquer une remise de 10%, 15%, 20%, 30%, 40% ou 50% sur les produits proches de la date de péremption, abîmés, contenant un défaut ou lors d'une mise en valeur.
- Afin d'appuyer sa mission de promotion de territoire l'Office de tourisme peut être amené à offrir des articles.
- L'Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault accorde une remise à son personnel et à celui de la CCVH de 10% sur le vin et produits artisanaux locaux et 15% sur le reste des produits.

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'adopter la grille tarifaire, en annexe 1, pour l'année 2023 des Boutiques de l'Office de tourisme St-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault.
- D'accorder les remises mentionnées dans le cadre de son activité.

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 30/05/2023

Le président,
Claude Carceller



Séance du 30 mai 20223

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	19

Date d'affichage

Date de convocation
11 avril 2023

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD (représenté par Mme Sylvie Bony, 3^{ème} adjointe), Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Patrice COSTE, Jacques PROUGET, Bénédicte TOURNAY

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, José MARTINEZ, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Ophélie Tholey, Timothée Baldy, Angéline Seylle
 Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**26-2023 : Mise à jour du règlement intérieur de l'Office de
 Tourisme**

**Vu le code du
 tourisme, en particulier ses articles L. 133-4 et R. 133-10 ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article R. 2221-18 ;

**Vu la convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996,
 étendue par arrêté du 6 décembre 1996 ;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la
 fonction publique territoriale ;**

**Le règlement intérieur de l'office de tourisme a été rédigé par les délégués du personnel en
 collaboration avec le service des ressources humaines de la Communauté de communes
 Vallée de l'Hérault et la direction et voté en Comité de Direction le 16 décembre 2015.**

Le règlement intérieur qui précise :

- Les règles relatives à l'organisation du travail ;
- Le règlement des déplacements ;
- L'utilisation des locaux et du matériel ;
- Les droits et les devoirs ;
- Les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ;

L'évolution de l'Office de Tourisme, de l'organisation interne et de l'utilisation de nouveaux outils a nécessité une mise à jour de ce règlement. Les chapitres concernés sont :

- Titre I Disposition relatives à l'organisation du travail, ch. II. Déclaration mensuelle et dispositions relatives au planning avec le nouveau logiciel de gestion du temps ALOA
- Titre 2 Règlement des Déplacements ch. III. Utilisation des véhicules de la collectivité. Avec le changement de logiciel de la CCVH et le changement de procédure et de véhicules OTI.
- Titre 4 Les droits et devoirs, ch. I.3 La mutuelle, pour le changement de nom de la mutuelle.

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'approuver les mises à jours du règlement intérieur, en annexe 2, de l'Office de Tourisme.

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 30/05/2023

Le président,
Claude Carceller



Séance du 30 mai 2023

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	19

Date d'affichage

Date de convocation
11 avril 2023

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD (représenté par Mme Sylvie Bony, 3^{ème} adjointe), Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Patrice COSTE, Jacques PROUGET, Bénédicte TOURNAY.

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, José MARTINEZ, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Elodie LEGER, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Claude DESTAND, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Ophélie Tholey, Timothée Baldy, Angéline Seylle
 Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

27-2023 : DM n° 1 du budget boutique 2023

VU le code du tourisme,
 en particulier son article R. 133-10 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

VU le vote du budget boutique 2023 lors du Comité de direction de l'OTI en date du 29 mars 2023.

Monsieur le Président précise que la décision modificative présentée aux membres du Comité de Direction a but :

- Suite à une augmentation des ventes en début d'année il est proposé d'inscrire 25 000.00 € HT au compte 707 des recettes de fonctionnement et en contrepartie d'inscrire 25 000.00 € HT au compte 607 des dépenses de fonctionnement.

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de l'Office de Tourisme communautaire seront imputées sur les articles suivants :

Article	Désignation	D/I	R/I	D/F	R/F
607	Achat de marchandises			25 000.00 €	
707	Vente de marchandises				25 000.00 €

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à

- D'accepter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Vote pour : 19

Fait à Gignac, le 30/05/2023

Le président,
Claude Carceller

